

# MORVAN

## PATRIMOINE

### HONORAIRES DE TRANSACTION

Les honoraires perçus par MORVAN PATRIMOINE en matière de vente d'un immeuble appartenant à autrui à usage d'habitation, à usage professionnel, à usage d'habitation et professionnel, ou à usage commercial, de cession de parts ou d'actions de sociétés donnant vocation à une attribution en jouissance ou une propriété d'un immeuble affecté à ces usages, de cession de parts sociales non négociables lorsque l'actif social comprend un tel immeuble, résulte de l'application d'un barème ci-dessous.

Elles couvrent toutes les prestations de services concourant suivant l'usage à la réalisation de l'opération à l'exclusion des honoraires des officiers publics et ministériels et des frais dus aux établissements de crédit.

Les rémunérations résultant du barème ci-contre s'entendent toutes taxes comprises à l'exclusion des droits de timbre et d'enregistrement.

Lorsque la charge de la rémunération est partagée entre le vendeur et l'acheteur, la rémunération totale ne peut excéder celle définie par la présente tarification ci-dessous.

Pour les mandats de vente : charge vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Pour les mandats de recherche : charge acquéreur.

# MORVAN

## PATRIMOINE

### BARÈME HONO CHARGE VENDEUR FIXANT LE TAUX DES RÉMUNÉRATIONS

(calcul des honoraires sur le prix de vente HAI)

#### I – MANDATS (appartement – maison – terrain – garage – local)

Jusqu'à 40 000 Euros un forfait de 4 000 Euros TTC

Au delà de 40 000 Euros HAI, commission dégressive :

Frais fixes de 4 000 € TTC, plus 7 % TTC du prix HAI au delà des 40 000 € HAI

#### II – MANDATS (terrain agricole)

10 % du prix HAI avec un minimum de 500 €.

#### III – FORFAITS ESTIMATIONS

Pour les estimations sans mise en vente :

Forfait de 125 € HT, soit 150 € TTC

Pour les estimations avec mise en vente :

- Offert

#### IV – PROGRAMMES NEUFS, OPERATIONS PARTICULIERES, OU BIENS D'EXCEPTION

- Rémunération de gré à gré en fonction de l'étendue de la mission.

# MORVAN

## PATRIMOINE

### BARÈME HONO CHARGE ACQUÉREUR FIXANT LE TAUX DES RÉMUNÉRATIONS

(calcul des honoraires sur le prix net vendeur)

#### I – MANDATS (appartement – maison)

Moins de 36 000 Euros net vendeur un forfait de 4 000 Euros TTC	
De 36 001 à 84 000 Euros net vendeur .....	
Avec un maximum de 7 600 Euros .....	11 % TTC
De 84 001 à 119 000 Euros net vendeur.....	
Avec un maximum de 10 200 Euros .....	9 % TTC
De 119 001 à 206 000 Euros net vendeur.....	
Avec un maximum de 16 500 Euros .....	8.5 % TTC
A partir de 206 001 Euros net vendeur .....	8 % TTC

#### II – MANDATS (terrain agricole)

11 % du prix net vendeur avec un minimum de 500 €